

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
COMMUNE DE GRENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-29**

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 12

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2023

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mmes FASSINOT Christine, ROCLE Nathalie, MM. ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVER Christelle

Absents : MM. THIMONIER Franck (*pouvoir à Christine FASSINOT*), JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Secrétaire de séance : M. DESSERTINE Sébastien

Madame Vincenza MILITI, Adjointe déléguée à la vie associative, présente les modalités d'octroi des subventions aux associations. Une association déclarée peut recevoir une subvention de la part de l'État, de collectivités territoriales et d'établissements publics, pour l'aider à réaliser ses projets. Les subventions complètent (*ou remplacent*) d'autres aides en nature dont peut bénéficier l'association, telles que : fourniture de biens, mise à disposition de locaux ou de personnels.

Sur proposition de la commission municipale « Vie associative », **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **alloue, à l'unanimité, les subventions suivantes**, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2023 :

Article 6574 du budget communal (associations et autres organismes de droit privé) :

ACCA (<i>Grenay</i>)	600.00 €
Batterie Fanfare La Renaissance (<i>Saint-Laurent-de-Mure</i>)	500.00 €
E-Media Events (<i>Saint-Bonnet-de-Mure</i>)	1 300.00 €
Eveil Sportif de Grenay	1 100.00 €
FNACA (<i>Heyrieux-Valencin-Grenay</i>)	400.00 €
Grenay Tennis de table	700.00 €
La Fabrique Musicale (<i>Heyrieux</i>)	800.00 €
L'Open Studio (<i>Grenay</i>)	300.00 €
Pétanque Club de Grenay	500.00 €
Récré A3 (<i>Grenay</i>)	300.00 €
« Club des Pervenches » (<i>Saint-Georges-d'Espéranche</i>)	350.00 €
Association des familles et des amis « Les Colombes » (<i>Heyrieux</i>)	350.00 €
Association des Conciliateurs de Justice (<i>du ressort du Tribunal Judiciaire de Vienne</i>)	500.00 €
Association Gestion Animation Centre Social et Culturel d'Heyrieux « Bulles d'échanges »	300.00 €
BOXIN UP' (<i>Villeurbanne</i>)	300.00 €
Entente Grenay Heyrieux GRS (<i>38540 Heyrieux</i>)	300.00 €
MFREO Mozas (<i>Bourgoin-Jallieu</i>)	100.00 €
MFR (<i>Vif</i>)	50.00 €
MFR (<i>Balan</i>)	100.00 €
Soit un TOTAL de	8 850.00 €

Article 65738 du budget communal (organismes publics) :

EFMA (<i>Bourgoin-Jallieu</i>)	200.00 €
TOTAL	200.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 20 décembre 2023

Le Maire,



Alain CAUQUIL